

<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/1700-construire-un-projet-de-telemedecine>

La Télémédecine en action : Construire un projet de télémédecine

Sommaire

1. Introduction
2. Définir le projet médical
3. Concevoir l'organisation
4. Décliner les processus de r...
 - 4.1. Processus générique de ré...
 - 4.2. Détail des activités du p...
5. Déployer, évaluer et pérenn...
6. Fiches pratiques de mise en...
 - 6.1. Fiche 1 : Gouvernance
 - 6.2. Fiche 2 : Pilotage et ges...
 - 6.3. Fiche 3 : Ressources Huma...
 - 6.4. Fiche 4 : Formation
 - 6.5. Fiche 5 : Communication
 - 6.6. Fiche 6 : Système d'infor...
 - 6.7. Fiche 7 : Logistique et m...
 - 6.8. Fiche 8 : Post-déploiemen...

↪ 6. Fiches pratiques de mise en oeuvre de l'activité de télémédecine

↪ 6.1. Fiche 1 : Gouvernance

Enjeux

La nécessaire implication de toutes les parties prenantes dans une démarche de déploiement d'un projet de télémédecine nécessite la définition et l'animation par l'ARS d'une gouvernance structurée. Cette gouvernance régionale doit permettre de définir la stratégie d'organisation de la prise en charge des patients, de piloter sa mise en œuvre en s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes et d'en évaluer les résultats.

Principales actions à mener

- **Identifier l'ensemble des parties prenantes** liées à la prise en charge par télémédecine des patients : acteurs impliqués dans le projet de télémédecine et autres acteurs impliqués dans le contexte de la prise en charge, comme par exemple : administration pénitentiaire pour les personnes détenues, association de patients, conseil général.
- **Déterminer le besoin en termes d'instances de pilotage** et assurer le lien avec la gouvernance actuelle régionale (si existante) sur la télémédecine.
- **Mettre en place une instance « stratégique »** sous l'égide de l'ARS, chargée de :
 - Suivre l'avancement du projet à travers les différents chantiers (médical, technique, organisationnel, juridique, économique...);
 - Orienter les travaux ;
 - Arbitrer sur des points stratégiques sur la base des travaux relatifs aux différents chantiers ;
 - Aligner la stratégie du projet avec les autres projets de télémédecine.
- **Mettre en place une ou plusieurs instances « opérationnelles »**, rattachée(s) à l'instance « stratégique » ayant pour objectif de traiter soit l'ensemble des thèmes, soit chaque thème :
 - Assurer le suivi opérationnel du projet et son reporting
 - Traiter les problématiques rencontrées ;
 - Instruire les arbitrages à soumettre à l'instance stratégique
 - Remonter les risques, les actions/solutions à mener pour y faire face ;
 - Coordonner le projet avec les autres projets de télémédecine (compétences, services SI, partage des ressources).

Points de vigilance et recommandations

- **Veiller à une bonne articulation** avec la gouvernance en charge du pilotage de l'ensemble des services télémédecine au sein de la région. Ceci peut se traduire par un comité stratégique au niveau régional traitant de toutes les prises en charge des patients par télémédecine. Ce comité peut avoir une vision transversale afin de bien prendre en compte les SROS, PRT et PRS.
- **Impliquer les directions d'établissements** qui accompagnent les changements d'organisation et définissent les modifications d'astreintes et de gardes, en lien avec les organes représentatifs des personnels.
- **Faire évoluer la gouvernance** retenue dans la phase de mise en place du projet pour l'adapter à la phase de fonctionnement en routine (cf. fiche « **Post-déploiement** ») et pour tenir compte de l'intégration de nouveaux acteurs.

Glossaire

ARS
SI
pilotage
reporting
SROS

Date de parution : 01/02/2016

Télécharger la production